

Où en sommes-nous avec la Contribution Climat Energie ? - 9 septembre 2009

Pour Jean Monnet, « nous n'avons le choix qu'entre les changements que nous aurons su vouloir et accomplir et ceux qui nous seront imposés ». La prise de conscience de ce que représente le défi climatique pour l'avenir de nos sociétés et des efforts qu'il faudra accomplir pour le relever progresse. L'idée que l'inaction finira par coûter plus cher économiquement et socialement que l'action fait son chemin. Mais, dès lors qu'il s'agit d'envisager concrètement une mesure mettant à contribution chacun d'entre nous, les résistances et les oppositions se dressent. C'est compréhensible de la part de nos concitoyens, tant que le débat n'est pas allé à son terme. Mais ça l'est beaucoup moins de la part de dirigeants politiques qui prétendent conduire notre destinée collective. Les belles proclamations sur la nécessité de prendre en compte l'urgence écologique s'évanouissent devant la démagogie et l'électoratisme.

L'irruption du débat sur la taxe carbone en cette rentrée politique en est l'illustration. De ce point de vue, et c'est sans doute son seul mérite, la position exprimée par Ségolène Royal en ouverture de l'Université d'été de La Rochelle, a servi de détonateur. Mais nul n'ignore que le feu couvait sous la cendre, au PS, mais aussi, bien sûr, à l'UMP. De retour de vacances, les députés de la majorité commencent à exprimer leur opposition au projet de taxe carbone, même largement édulcoré, que porte encore le gouvernement.

Si l'on ajoute à cela l'opposition frontale des extrêmes, à droite comme à gauche, les conditions sont réunies pour que la classe politique choisisse de remettre au placard l'une des principales propositions du Pacte Ecologique de Nicolas Hulot, une proposition fédérant toutes les associations environnementales.

Au-delà de la question du prix de la tonne de carbone, et de celle, cruciale, des modalités de redistribution, de quoi s'agit-il ? Rien de moins que de choisir d'avancer vers la transformation écologique de notre économie et de notre société.

Il y a vingt ans déjà, à la veille du premier sommet de la terre à Rio, un premier projet de taxe carbone, d'envergure européenne, a échoué, victime des égoïsmes nationaux. Aujourd'hui, c'est la démagogie anti-fiscale qui risque de disqualifier, et pour longtemps, la possibilité de construire un consensus national autour de ce qui peut constituer une avancée majeure dans la voie de la responsabilité collective.

Si rien n'est fait pour limiter, maintenant, la dépendance de notre société et de notre économie à l'égard du carbone, alors, soyons en certains, comme Cécile Duflot le déclarait à La Rochelle, «demain, ce seront les prolos qui paieront la facture la plus lourde». Nos sociétés n'ont plus le choix; soit elles prennent dès maintenant des mesures, certes contraignantes, mais solidaires pour faire face aux chocs climatique et énergétique soit elles les subiront demain dans l'improvisation et l'injustice.

Tel est l'enjeu de la création de la contribution climat énergie.

Celle-ci, pour être réellement efficace, socialement et environnementalement, doit remplir trois conditions, que le gouvernement ne semble malheureusement pas disposé à mettre en œuvre.

Le périmètre de cette contribution doit inclure impérativement le secteur de l'électricité et pas seulement celui des énergies fossiles. Pour deux raisons : une partie de notre électricité est produite par des centrales thermiques, de plus il n'est pas souhaitable d'encourager le chauffage électrique, coûteux en

particulier pour les ménages modestes. L'objectif de la CCE ne peut se réduire à une taxe carbone qui privilégie une énergie par rapport aux autres mais doit favoriser les économies d'énergie.

Le « signal prix » doit être suffisamment conséquent pour modifier les comportements. Cela signifie qu'à moins de 30 euros la tonne de carbone, niveau proposé par la commission Rocard, il est peu vraisemblable que cette contribution ait un impact significatif, la hausse du prix de l'énergie n'étant pas suffisamment sensible, ni suffisamment certaine, pour que les utilisateurs modifient leur consommation. En annonçant un prix qui avoisinerait les 15 euros la tonne de carbone le gouvernement ne se donne pas les moyens d'assurer les objectifs poursuivis par l'instauration de la taxe carbone. Mieux vaudrait renoncer dans ces conditions à la taxe elle-même, qui n'aurait plus d'utilité. L'Allemagne a instauré une taxe carbone sous-évaluée qui n'ayant pas produit d'effets sensibles sur la consommation est contestée. C'est pourquoi il faut dès sa création fixer un prix adapté qui augmente progressivement avec les années comme le prévoient les conclusions de la commission Rocard.

Enfin, il faut que la contribution climat énergie ne pénalise pas les ménages les plus modestes ou les plus contraints (habitants des zones rurales) ou les artisans et les TPE / PME qui n'ont pas le choix, pour le moment, de leurs modes de transport ou de chauffage. De ce point de vue il est savoureux de voir reprocher à la taxe carbone sa dimension inégalitaire. A ce compte les augmentations de la TIPP décidées par les Régions, les augmentations d'impôts locaux décidées par les collectivités territoriales, la TVA devraient être condamnées de la même manière puisque ces impôts sont tous aveugles sur le plan social !

Il est clair que la condition de l'acceptabilité de la contribution climat énergie est qu'elle ne contribue pas à creuser les inégalités. Au contraire, elle doit être un premier pas sur la voie de la solidarité à construire face à l'injustice climatique.

Cela signifie que l'intégralité du produit de cette contribution devra être reversée aux ménages et aux entreprises qui la payeront. La contribution climat énergie n'est pas un impôt supplémentaire destiné à dégager des ressources nouvelles pour combler partiellement un déficit ou remplacer un impôt supprimé. Elle est une incitation à changer de comportements. Plusieurs mécanismes redistributifs ont été évoqués. Le plus simple et le plus lisible consiste à reverser aux ménages et aux entreprises le produit de cette taxe sous la forme d'un chèque vert. D'autres mesures plus ciblées, notamment sur les ménages captifs de l'automobile sont à envisager.

Au-delà de ces mesures, cette contribution doit être incluse dans un « paquet énergie/climat » d'ensemble, prévoyant notamment une contribution supplémentaire des grandes entreprises et des compagnies pétrolières ; une mesure générale de soutien au pouvoir d'achat, par exemple par une mesure générale de baisse substantielle de TVA, la création d'un chèque transport financé par les entreprises, le soutien aux dispositions prises par les collectivités pour favoriser le changement des systèmes de chauffage individuels ou collectifs.

En effet, il importe que notre pays s'engage vers la sortie du pétrole et invente les dispositifs d'accompagnement de tous dans la transition énergétique et écologique. Sans cette perspective, la Contribution Climat Energie risque, faute d'un sens commun et d'une portée collective, de n'être qu'un coup d'épée dans l'eau.

Telles sont les conditions qui nous paraissent devoir être remplies pour assurer le succès de la contribution énergie climat. Face à la responsabilité qui est la notre vis à vis des générations futures nous n'avons pas le droit de rater sa création. C'est pourquoi nous appelons à suivre le chemin difficile refusant d'un côté les renoncements et les aménagements qui tentent le gouvernement et récusant de

l'autre les facilités de la démagogie anti fiscale qui tente certains de ces opposants. Le défi climatique appelle la construction d'un nouveau modèle de société, la contribution climat énergie est le premier pas qui s'offre à nous maintenant.

*Christophe Caresche, député de Paris - Pascal Deguilhem, député de Dordogne - Géraud Guibert, porte-parole du pôle écologique - **Jean Launay, député du Lot** - Eric Loiselet, secrétaire national adjoint à l'environnement - Philippe Plisson, député de Gironde - Philippe Tourtelier, député PS d'Ille-et-Vilaine*